

**ARRÊTE n° 22-523****REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
6 RUE CLAUDE BONNE
POSE DE FOURREAUX TELECOM SOUS TROTTOIR
TRAVAUX DU 16 AOUT AU 2 SEPTEMBRE 2022**

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-5 et L2213-1 à L2213-6,

VU le Code Pénal, et notamment son article L131-13,

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R411-21-1 et R417-10,

VU le Code de Voirie Routière, et notamment ses articles L141-1 et L141-2,

VU le Code du Travail,

VU la demande présentée par l'**Entreprise BMK COMMUNICATIONS** à TSA 70011 (69134) DARDILLY cedex

CONSIDERANT la nécessité de réaliser les travaux de pose de fourreaux télécom sous trottoir 6 Rue Claude Bonne,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité du public, des usagers de la route et du personnel effectuant les travaux à proximité du chantier,

CONSIDERANT que ces mesures de sécurité nécessitent une modification temporaire de la réglementation relative à la circulation et au stationnement à proximité du chantier,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Sont autorisés les travaux de pose de fourreaux télécom sous trottoir 6 Rue Claude Bonne

Demandés par : **ORANGE**

Sous la responsabilité de : **Monsieur DA COSTA Karim** (Tél. : 07.88.67.31.23)

Réalisés par : **l'Entreprise BMK COMMUNICATIONS**

Sous la direction de : **Monsieur LEROY** (Tél. : 06.20.44.70.09)

Qui auront lieu du : **16 août au 2 septembre 2022**

ARTICLE 2 :

Les véhicules de l'Entreprise **BMK COMMUNICATIONS** seront autorisés à stationner dans l'emprise du chantier.

- Commissariat de Police de FRANCONVILLE,
- Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE,
- Entreprise BMK COMMUNICATIONS
- Syndicat EMERAUDE
- Société des Cars Lacroix,
- Service Communication de la Ville,

Fait en Mairie, le **QUATRE AOUT DEUX MILLE VINGT DEUX**

Par délégation du Maire,
Dominique ASARO
Adjoint au Maire en charge des
Bâtiments et du Service Entretien

